

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **AUGMENTATION DES MONTANTS MAXIMAUX EN CRÉATION ET DOCUMENTATION**

*(Fredericton, le 15 juillet 2020)* – Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (**artsnb**) est heureux d’annoncer une augmentation permanente du montant maximum des bourses dans les programmes de **Création** et de **Documentation**. Ces augmentations entrent en vigueur à temps pour la date limite d’octobre.

Création Catégorie A augmente de 15 000 \$ à **16 500 \$**

Création Catégorie B augmente de 10 000 \$ à **11 000 \$**

Création Catégorie C augmente de 5 000 \$ à **5 500 \$**

Documentation augmente de 7 000 \$ à **8 500 \$**

Le conseil d’administration et le personnel d’**artsnb** tiennent à remercier le ministère du Tourisme, du patrimoine et de la culture de leur contribution à l’augmentation considérable du financement aux artistes professionnels du Nouveau-Brunswick par l’entremise du Fonds en fiducie pour l’avancement des arts.

### **Prochaines dates limites**

De plus, nous rappelons aux artistes que la date limite pour déposer une demande de bourse au programme **Infrastructure artistique** est le 4 août 2020, tandis que celle du programme **Équinoxe**, ouvert aux artistes autochtones, est le 15 septembre 2020. Il n'est jamais trop tôt pour débiter votre demande via notre système en ligne ! Pour entamer le processus, visitez le site web d’**artsnb** à [www.artsnb.ca](http://www.artsnb.ca).

- 30-

### **Contacts avec les médias**

Sarah Beth Parker (Agente de programmes): [prog@artsnb.ca](mailto:prog@artsnb.ca) ou 506-440-0037

Réanne Cooper (Agente des communications): [reanne@artsnb.ca](mailto:reanne@artsnb.ca) ou 506-259-9776

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme indépendant de financement des arts dont le mandat est de faciliter et de promouvoir la création artistique et d'administrer des programmes de financement pour les artistes professionnels de la province.